

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 04-janv.-2019

Date de révision 25-mars-2019

Version 5

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Non commercial/désignation VANILLA CUPCAKE Car Jar Ultimate
Code du produit 1220923E
Nom du produit CAR JAR-ULT HW VAN CPCK YCE P6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Utilisation par les consommateurs

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yankee Candle Company Europe Ltd.
Cabot Park, Poplar Way East, Avonmouth
Bristol, BS11 0YH, UK
Tel: +44(0) 117 316 1200

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDSinfo@yankeecandle.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Catégorie 2 - (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage



Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Tenir hors de portée des enfants

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales

Contient Piperonal, Oils, lemon, Coumarin, Pentanedione. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Aucun(e) connu(e)

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Benzoic acid, phenylmethyl ester	204-402-9	120-51-4	10-20%	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)
Benzaldehyde, 4-hydroxy-3-methoxy-	204-465-2	121-33-5	1-5%	Eye Irrit. 2 (H319)
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	204-881-4	128-37-0	1-5%	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Oils, lemon		8008-56-8	1-5%	Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1 (H317)
4H-Pyran-4-one, 2-ethyl-3-hydroxy-	225-582-5	4940-11-8	1-5%	Acute Tox. 4 (H302)
Piperonal	204-409-7	120-57-0	1-5%	Skin Sens. 1B (H317)
Coumarin	202-086-7	91-64-5	1-5%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Sens. 1B (H317)
Pentanedione	209-984-8	600-14-6	<1%	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 5 (H303) Skin Irrit. 3 (H316) Skin Sens. 1B (H317) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 3 (H402)
Acétate de vinyle	203-545-4	108-05-4	<1%	Acute Tox. 4 (H332) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335) Flam. Liq. 2 (H225)

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne	
Phenol, 2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4- methyl- 128-37-0		STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ Ceiling / Peak: 40 mg/m ³ Skin	
2,3-Pentanedione 600-14-6					TWA: 0.02 ppm TWA: 0.083 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.02 ppm Ceiling / Peak: 0.083 mg/m ³ Skin	
Acétate de vinyle 108-05-4		STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m ³ STEL: 35.2 mg/m ³ STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m ³	Skin TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m ³	
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	
Phenol, 2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4- methyl- 128-37-0		TWA: 2 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	
Acétate de vinyle 108-05-4	TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m ³	STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m ³	STEL: 36 mg/m ³ TWA: 18 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 35 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m ³	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	République tchèque
Phenol, 2,6-bis(1,1-diméthylethyl)-4- methyl- 128-37-0	TWA: 10 mg/m ³	STEL: 40 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³			TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	
Acétate de vinyle 108-05-4		STEL: 10 ppm STEL: 35 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 35 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m ³	TWA: 5 ppm TWA: 18 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 35 mg/m ³	Ceiling: 36 mg/m ³ TWA: 18 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection adaptés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide	Odeur	Caractéristique
Aspect	Articles en plastique	Seuil olfactif	Aucune information disponible
Couleur	Aucune information disponible		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Sans objet
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair	>= 100 °C	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Vapor Pressure @20°C (kPa)	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité		Aucune information disponible
Hydrosolubilité	négligeable	Aucune information disponible
Solubilité(s)		Aucune information disponible
Coefficient de partage		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Sans objet
Teneur en COV (%)	16.57
Densité	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Toxicité aiguë inconnue 28.435% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) > 2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 14,936.00 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2(3H)-Furanone, 5-butyldihydro-	= 4400 mg/kg (Rat)		
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	> 2930 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	
Acétate de vinyle	= 2900 mg/kg (Rat)	= 2335 mg/kg (Rabbit)	= 11.4 mg/L (Rat) 4 h = 11400 mg/m ³ (Rat) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation.

Sensibilisation En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
--------------	------------------

Acétate de vinyle	Carc. 2
-------------------	---------

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Effets sur certains organes cibles Yeux, Peau.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

6.05425% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Benzaldehyde, 4-hydroxy-3-methoxy-		88: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 57: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 semi-static 53 - 61.3: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	180: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	0.42: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	5: 48 h Oryzias latipes mg/L LC50	
Acétate de vinyle		14: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 26.1 - 36.63: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 15.04 - 21.54: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static	52: 24 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzoic acid, phenylmethyl ester	4
Benzaldehyde, 4-hydroxy-3-methoxy-	1.23
Phenol, 2,6-bis(1,1-dimethylethyl)-4-methyl-	4.17
Acétate de vinyle	0.73

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Potentiel de perturbation endocrinienne
Acétate de vinyle	Group III Chemical		

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Waste from Residues / Unused Products

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

ONU/n° d'identification 3077
 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
 Classe de danger 9
 Groupe d'emballage III
 Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601
 Polluant marin Oui

RID

ONU/n° d'identification 3077
 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
 Classe de danger 9
 Groupe d'emballage III
 Danger pour l'environnement Oui

ADR

ONU/n° d'identification 3077
 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
 Classe de danger 9
 Groupe d'emballage III
 Danger pour l'environnement Oui

OACI (aérien)

ONU/n° d'identification 3077
 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
 Classe de danger 9
 Groupe d'emballage III
 Danger pour l'environnement Oui

IATA

ONU/n° d'identification 3077
 Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, solides, n.s.a.
 Classe de danger 9
 Groupe d'emballage III
 Danger pour l'environnement Oui

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H332 - Nocif par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion

H316 - Provoque une légère irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

H315 - Provoque une irritation cutanée

Date d'émission 04-janv.-2019

Date de révision 25-mars-2019

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité